

Quotidien du 15 octobre 2009

## Rappels de produits : restez en alerte !

« Problème de sécurité », « dysfonctionnement mécanique », « défaut de conception »... Lorsqu'il s'agit de justifier auprès du grand public des rappels de produits, les explications des fabricants sont parfois un peu floues. Une façon de ne pas inquiéter inutilement les consommateurs, mais également un besoin de ne pas écorner une image de marque construite dans la durée. Il est vrai que la présence de listeria dans un lot de fromage Époisses ou de bactéries e.coli dans des steaks hachés surgelés n'incite pas à renouveler son achat...

Pour une meilleure information des internautes en matière de rappels de produits de grande consommation, plusieurs sites se proposent de centraliser les communiqués des marques ou les alertes des pouvoirs publics. C'est le cas de l'Union fédérale des consommateurs « Que choisir » qui dispose d'une rubrique dédiée à ce sujet sur

Quechoisir.org, avec possibilité de s'inscrire à une lettre électronique hebdomadaire.

Plus complet, Rappelsproduits.fr propose aux fabricants et distributeurs de rassembler les informations pour « une meilleure efficacité des campagnes de rappel ». Le site propose un moteur de recherche par secteur, par marque ou par date ainsi qu'une newsletter à la périodicité personnalisable très utile pour ne pas manquer une alerte.

Également utile mais moins exhaustif, le site officiel de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ([www.dgccrf.bercy.gouv.fr](http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr)) retransmet les communiqués de plusieurs grandes enseignes et signale des alertes pouvant concerner des marques étrangères importées ou non sur notre territoire.

F. S.